

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation

08/03/2024

Date de l'affichage

08/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars à dix-neuf heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubleau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

Étaient Présents

Didier BALDY, Michel BILLOUT (*arrivé à 19h10 pour la délibération 2024/29-03*), Jean-Jacques BRICHET, Davy BRUN, Frédéric BRUNOT, Sébastien COUPAS, Jean-Marc DESPLATS, Eliane DIACCI, Philippe DUCQ, Marcel FONTELLIO, Yannick GUILLO, Serge HAMELIN, Ghislaine HARSCOËT, Fabrice HOULIER, Brigitte JACQUEMOT, Mohamed KHERBACH, Clotilde LAGOUTTE, Alban LANSELLE, Nolwenn LE BOUTER, Gilbert LECONTE, Édith LION, Christophe MARTINET, Suzanna MARTINET, Francis OUDOT, Sylvie PROCHILLO, Angélique RAPPAILLES, Jean-Yves RAVENNE, Stéphanie SCHUT et Jean-Sébastien SGARD.

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

Gilles BOUDOT par Francis OUDOT, Carine CALMON PLANTIN par Ghislaine HARSCOËT, Christian CIBIER par Jean-Marc DESPLATS, Sylvain CLÉRIN par Brigitte JACQUEMOT, Sébastien DROMIGNY par Nolwenn LE BOUTER, Charlie GABILLON par Alban LANSELLE, Farid MÉBARKI par Jean-Jacques BRICHET, Nadia MEDJANI par Marcel FONTELLIO, Pierre-Yves NICOT par Eliane DIACCI, Frédéric ROCHER par Jean-Yves RAVENNE, Joëlle VACHER par Christophe MARTINET.

Absent(s) excusé(s)

Thomas LECONTE, Pierre PERRET.

Absent(s) non excusé(s)

Aurélie POLESE, Alain THIBAUD.

44 conseillers communautaires en exercice : 29 présents, 11 représentés, 2 absents excusés et 2 absents non excusés à la séance.

Monsieur Jean-Marc DESPLATS est nommé secrétaire de séance.

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_31_05-DE

2024/31-05 – OBJET : ATTRIBUTION SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES PERSONNES DE DROIT PRIVE POUR L'ANNEE 2024

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1 et 2 du décret du 30 octobre 1935 et de l'article L1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux contrôles des associations subventionnées,

Vu la délibération n° 2022/66-04 approuvant le renouvellement de la convention d'objectifs établie entre la communauté de communes et CoLi'Brie (ex Nangis Lude),

Vu l'avis favorable des commissions Finances des 30 janvier et 20 février 2024,

Considérant que la communauté de communes de la Brie Nangissienne s'engage à attribuer à l'association CoLi'Brie un concours financier sous forme d'une subvention de fonctionnement dont le montant a été fixé à 283 000,00 € pour 2024, sous condition du respect de la convention d'objectifs,

Considérant que le centre social s'engage à mettre en œuvre, à l'échelle du territoire intercommunal, tous les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés dans la convention,

Considérant que la communauté de communes de la Brie Nangissienne s'est engagée à soutenir financièrement les projets culturels associatifs du territoire qui présentent un intérêt communautaire,

Considérant qu'il convient de délibérer sur le versement des subventions inscrites pour 2024 au budget primitif

Vu le budget communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Approuve les subventions pour l'année 2024 telles que décrites ci-dessous :

Nom de l'organisme	Montant
Association CoLi'Brie (NangisLude)	283 000 €
Coderando	500 €
Act Art	13 000 €
Concert de poche	15 000 €
Réserve Projets associatifs	8 000 €

Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_31_05-DE

ARTICLE DEUX :

Dit que la dépense est inscrite au budget de l'exercice 2024 au compte 65748 du chapitre 65.

ARTICLE TROIS :

Dit que la somme de 8 000,00 € est mise en réserve à l'article 65748 pour permettre l'attribution de subventions pour des projets culturels associatifs présentant un intérêt communautaire au cours de l'année 2024. Ces nouvelles attributions feront l'objet d'une délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 14 mars 2024

Le Président,

Yannick GUILLO



Envoyé en préfecture le 21/03/2024

Reçu en préfecture le 21/03/2024

Publié le **22 MARS 2024**

ID : 077-247700701-20240314-2024_31_05-DE

